



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conditions d'abattage dans certains abattoirs français

Question écrite n° 7476

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conditions d'abattage dans certains abattoirs français. La publication, le 22 mai 2025, d'une enquête de l'association L214, révèle des pratiques de mise à mort inacceptables dans un abattoir de Seine-et-Marne. Les images diffusées sont sans appel : des animaux encore conscients gisent au sol dans leur sang, ils sont entassés dans des espaces étroits, frappés, suspendus vivants et parfois découpés alors qu'ils ne sont pas encore morts. L'établissement dispose d'une dérogation l'autorisant à pratiquer l'abattage sans étourdissement préalable. Toutefois, il ne respecte pas les obligations strictes d'immobilisation des animaux censées remplacer l'étourdissement et limiter leur souffrance. Cet abattoir enfreint ainsi les obligations minimales prévues par la réglementation, autant dans son fonctionnement que dans la conformité de ses infrastructures : espaces trop étroits, machines inadaptées à la taille des animaux, absence de cloisonnement, etc. Ces traitements, totalement incompatibles avec ce qui peut être considéré comme de la bientraitance animale, sont rendus possibles par le défaut flagrant de contrôle des pratiques en abattoir. En effet, ces dérives étaient déjà connues des autorités depuis 2016 suite à une inspection vétérinaire, sans qu'aucune mesure corrective efficace n'ait été prise. De plus, trois agents vétérinaires de la préfecture étaient affectés à cet abattoir, chargés de veiller à l'application des normes, de signaler les irrégularités et d'intervenir en cas de non-respect. Pourtant, aucune alerte n'a été émise. Cette situation illustre l'échec manifeste dans l'application de réglementation en matière de protection animale, en raison d'un contrôle trop faible et pas assez efficace, ainsi qu'un défaut structurel de prise en compte de la souffrance animale dans certains établissements. Il l'interroge donc sur les mesures qu'elle entend déployer pour mettre un terme aux défaillances dans les abattoirs français et pour garantir enfin des conditions d'abattage des animaux acceptables. Il souhaiterait connaître en particulier les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour assurer un renforcement des contrôles de ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7476

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5019